

F.A.O. 78A
CONDUCTEUR EXCLU
(pour l'Assurance-automobile de l'Ontario – Politique des garagistes F.P.O. 4)

Émis à	Date d'application du changement			Numéro de police
	Année	Mois	Jour	
	/	/		

AVERTISSEMENT – EN SIGNANT CE FORMULAIRE VOUS RECONNAISSEZ QUE SI LE CONDUCTEUR EXCLU CONDUIT UN DES VÉHICULES DÉFINIS DANS CETTE POLICE :

- **CETTE POLICE N'OFFRIRA PAS L'ASSURANCE PRESCRITE PAR LA LOI;**
- **CETTE POLICE N'OFFRIRA PAS LA PROTECTION CONTRE LES BLESSURES OU DOMMAGES CAUSÉS PAR LE CONDUCTEUR EXCLU; ET**
- **LE PROPRIÉTAIRE DE L'AUTOMOBILE AINSI QUE LE CONDUCTEUR EXCLU PEUVENT ÊTRE TENUS PERSONNELLEMENT RESPONSABLES POUR LES BLESSURES OU DOMMAGES CAUSÉS PAR LE CONDUCTEUR EXCLU.**

Veillez signer et retourner ce formulaire. Gardez une copie pour vos dossiers.

1. Excepté pour les assurances individuelles qui doivent être payées tel qu'il a été indiqué à l'article 2 de la police, il est convenu que toutes les assurances garanties par cette police sont éliminées lorsque _____ conduit une des automobiles définies dans la police.
Conducteur exclu
2. **Attestation du conducteur exclu** – Je promets que je ne conduirai aucune des automobiles définies dans la police. Je comprends que si je le fais,
 - Il n'y a pas de protection en vertu de la police contre :
 - les dommages matériels et préjudices corporels,
 - les dommages à l'automobile, et
 - la plupart des assurances individuelles;
 - Je peux être accusé de conduire sans assurance;
 - Je peux être tenu responsable pour les blessures et les dommages que je cause;
 - La police peut être annulée; et
 - À l'avenir, je peux avoir plus de difficulté à trouver une assurance automobile et elle sera vraisemblablement plus chère.

Nom du conducteur exclu : _____ N° de permis de conduire : _____

Signature du conducteur exclu	Date
-------------------------------	------

3. **Attestation de l'assuré désigné** – Je promets que je ne permettrai pas au conducteur exclu de conduire une des automobiles définies dans la police. Je comprends que si je le permets,
 - Il n'y a pas de protection en vertu de la police contre :
 - les dommages matériels et préjudices corporels,
 - les dommages à l'automobile et
 - la plupart des assurances individuelles;
 - Je peux être accusé d'avoir permis à quelqu'un de conduire l'automobile sans assurance;
 - Je peux être tenu responsable pour les blessures et les dommages causés par le conducteur exclu;
 - La police peut être annulée; et
 - À l'avenir, je peux avoir plus de difficulté à trouver une assurance automobile et elle sera vraisemblablement plus chère.

Signature de l'assuré désigné	Date
-------------------------------	------

Toutes les autres modalités de la police restent inchangées.